

Le **PRESIDENT**: J'appellerai l'attention de l'honorable sénateur sur le fait qu'il n'a pas le droit de révoquer en doute une assertion faite par l'honorable leader du Gouvernement dans cette Chambre-ci sans être en mesure de prouver que l'honorable ministre est dans l'erreur. A moins qu'il ne prouve cela, il n'a pas le droit de lui attribuer une erreur.

L'honorable **M. CLORAN**: C'est là une attitude étrange à prendre pour le président d'un comité. Je fais ici une déclaration dont je suis responsable.

Le **PRESIDENT DU COMITE**: Vous n'avez pas le droit de faire cela.

L'honorable **M. CLORAN**: Le président n'a pas le droit de demander plus que ce je sais, à savoir que sir Wilfrid Laurier n'a jamais fait une telle admission. Ce n'est pas moi qui dois amener ici sir Wilfrid Laurier. Mais je fais cette déclaration.

Le **PRESIDENT**: Je maintiens ma décision à l'effet que l'honorable sénateur n'a pas le droit de faire une pareille assertion; il n'a pas le droit de contredire l'assertion qu'a faite l'honorable leader du Gouvernement sans être en mesure de prouver que cette assertion est inexacte.

L'honorable **M. DANDURAND**: Le président me permettra-t-il...

L'honorable **M. CLORAN**: J'ai un mot à dire en réponse à cela. Le leader du Gouvernement n'avait pas le droit de faire l'assertion qu'il a faite. Pourquoi ne l'a-t-il pas rappelé à l'ordre?

Le **PRESIDENT**: C'est une autre question.

L'honorable **M. CLORAN**: Quand il a dit que sir Wilfrid Laurier avait fait des concessions à M. Borden pour permettre que ce bill eût immédiatement son effet et permit d'augmenter la représentation dans le Sénat sans l'approbation de la Chambre, le leader du Gouvernement ne prouva point son assertion.

L'honorable **M. MURPHY**: Il n'était pas obligé de le faire.

L'honorable **M. CLORAN**: Et pourquoi y serais-je obligé lorsque je révoque en doute son assertion? Doit-il y avoir ici deux poids et deux mesures? Pourquoi le président n'a-t-il pas rappelé à l'ordre le leader du Gouvernement? A mon avis, c'était outrager sir Wilfrid Laurier que de faire une pareille déclaration devant le pays. Pourquoi le président n'a-t-il pas révoqué en doute sa

L'hon. **M. CLORAN**.

déclaration et ne l'a-t-il pas rappelé à l'ordre?

L'honorable sir **MACKENZIE BOWELL**: Il n'a pas dit cela.

L'honorable **M. CLORAN**: Oui, il l'a dit.

L'honorable sir **MACKENZIE BOWELL**: Je n'ai pas compris qu'il avait dit cela.

L'honorable **M. BEIQUE**: Le président oublie que le leader du Gouvernement n'a pas parlé d'une chose qu'il connaissait personnellement. Je suppose qu'il a voulu faire comprendre que quelqu'un lui avait appris qu'une pareille chose avait été dite. Si l'honorable sénateur était prêt à dire qu'il avait été témoin d'une pareille convention, la chose serait différente.

Le **PRESIDENT**: L'honorable leader du Gouvernement a fait une assertion, et je ne crois pas que l'honorable sénateur de la division Victoria (l'honorable **M. Cloran**) avait le droit de dire qu'il ne disait pas vrai sans être en mesure de prouver qu'il se trompait. C'est ce que j'ai prétendu.

L'honorable **M. DAVID**: J'aimerais que le leader de la Chambre se rappelât que parfois, dans le Sénat, son argumentation a été si forte et qu'il a si bien exposé sa cause que j'ai été porté à l'approuver. Quand il ne plaide pas bien sa cause, c'est quand sa cause n'est pas bonne, parce qu'il réussit toujours à me convaincre, à me faire appuyer le Gouvernement quand sa cause est bonne. J'en appelle à son jugement, à sa logique, parce qu'il est doué de beaucoup de logique, et je lui demande s'il n'est pas illogique de prétendre que l'augmentation de la représentation des provinces dans le Sénat devrait avoir lieu avant l'augmentation de la représentation dans la Chambre des communes.

La représentation dans le Sénat est la conséquence de la représentation dans la Chambre des communes. En tout cas, je soumettrai à l'honorable leader de la Chambre cette proposition-ci. Si les provinces n'étaient pas représentées dans la Chambre des communes, l'honorable leader prétendrait-il que ces provinces pourraient être représentées dans le Sénat? Pourquoi ce bill a-t-il été présenté dans le Parlement? Parce qu'il peut être fait une nouvelle représentation basée sur la population; parce qu'après le dernier recensement les provinces ont le droit d'avoir plus de représentants. L'honorable leader de la Chambre prétendrait-il que s'il n'y avait pas de ramaniement le Gouvernement aurait songé à augmenter la représentation de ces pro-